



Carte des captages prioritaires

■ Communes concernées

Si la qualité de l'eau potable distribuée répond très majoritairement aux normes « eau distribuée », notamment grâce aux traitements mis en place, seule une amélioration durable de la qualité de l'eau brute permettra de garantir sur le long terme un approvisionnement en eau potable de qualité ainsi que de limiter pour les collectivités le coût lié au traitement.

Sur l'ensemble du territoire français, la protection des captages d'eau potable dits "Captages Grenelle" contre les pollutions diffuses a été engagée par la Loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.

Ces captages prioritaires, accompagnés d'outils réglementaires, de protection et de suivi, permettent une amélioration durable de la qualité de l'eau.

Administratif

- Commune
- ▭ Limite régionale
- ▭ Limite départementale
- ××××× Frontière nationale

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
 Données sources : DREAL HdF (SEN)
 Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS®
 Date de réalisation : 12/01/2021
 Réf. : 20-009-L

